

Cayenne, le 28 mars 2024  
N°500319/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP  
**RPAA 010/2024**

## DÉCISION

Portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres de la direction du commissariat d'outre-mer et du groupement de soutien de la base de défense de Guyane (DiCOM-GSBdD de Guyane)

Texte abrogé :

- Les délégations de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres de la décision n° 2024-500167/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP.

Annexes :

- n°1 : délégations nominatives de signature des marchés et des bons de commande ;
- n°2 : délégations nominatives de signature et de visa détaillées par actes relatifs aux marchés publics.

**Le commissaire en chef de 1ère classe Franck Mataguez, directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de soutien de la base de défense de Guyane,**

Vu le Code de la défense ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment le chapitre I du titre I de son livre II ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment le chapitre I du titre I de son livre I ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité ;

Vu le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 28 février 2019 portant organisation du service du commissariat des armées ;  
Vu la décision de prise de fonction du directeur du commissariat et chef du groupement de soutien de la base de défense de Guyane n°1587/ARM/DCSCA/DIR/NP du 7 juillet 2023 ;  
Vu l'instruction n° 221/DEF/SGA du 08 mars 1996, relative aux délégations de signature et aux délégations de pouvoirs ;

**Décide :**

**Art. 1er.**

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de soutien de la base de défense de Guyane, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes et décisions relatifs à la passation, à la conclusion et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres, notamment les bons de commande pour les montants et suivant les modalités précisées en annexe n°1 et n°2 aux personnes nommément désignées dans ces annexes.

Les agents chargés de la suppléance de ces personnes disposent de la même délégation dans les mêmes conditions lors des périodes de suppléance.

**Art. 2.**

Les délégations de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres de la décision n° 2024-500167/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP portant délégation de signature accordées au sein de la DiCOM-GSBdD de Guyane sont abrogées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Art. 3.**

La présente décision entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

**Art. 4.**

La présente décision sera publiée au registre de publicité des actes administratifs de la DiCOM-GSBdD de Guyane et sur le site [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr).

**Le commissaire en chef de 1ère classe Franck Mataguez  
directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de  
soutien de la base de défense de Guyane**

**ORIGINAL SIGNÉ**

Destinataires pour action :

- Délégués

Destinataires pour information :

- COMSUP FAG (ATCR)
- AIA FAG (ATCR)
- Conseiller juridique contentieux DICOM
- Personnel DM DICOM

Annexe n°1 à la décision n°500319/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 28 mars 2024  
Délégations nominatives de signature des marchés publics et des bons de commande<sup>1</sup>

Fonction	Nom de la personne recevant délégation	Marchés publics dont marchés subséquents passés sur un accord-cadre (hors article R2122-8 <sup>2</sup> )	Bons de commande sur marchés publics ou commandes via une centrale d'achat	Marchés publics sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant (article R2122-8 <sup>3</sup> )
<b>Directeur<sup>4</sup></b>	CRC1 Franck MATAGUEZ	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT
<b>Directeur adjoint</b>	CRC2 Hervé NICOLAS puis CRC2 Mikael QUÉMÉNER à/c <sup>5</sup> du 01/08/2024 <i>Suppléant : LCL David LORENT puis CRP Ludovic DAUENDORFFER à/c du 01/08/2024</i>	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT
<b>Chef division métiers</b>	CRP Ludovic DAUENDORFFER puis CR1 (TA) Karine BOUBOUNE à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : CR1 Hugues-Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC</i>	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT
<b>Chef bureau achats</b>	CR1 Hugues-Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC <i>Suppléant : CR1 Théo MONTAGUT puis CR1 Pierre VITRANT à/c du 01/08/2024</i>	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant inférieur à 90 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT
<b>Cellule vivres OPS</b>	CCH1 Kevin JARROUX <i>Suppléant : ATP 2CL Jean-Yves CAMARA</i>	Sans objet	Limitée aux commandes sur les marchés EdA de denrées alimentaires d'un montant inférieur à 10 000 € HT	Sans objet
<b>Commis PAG</b>	PM Damien LUSSEAUX MT Maxime SANCEY	Sans objet	Limitée aux commandes sur les marchés EdA de denrées alimentaires d'un montant inférieur à 5 000 € HT	Sans objet
<b>VCSM</b>	MAJ Aurélien COUTANT puis ADJ Gabriel JAFFRY à/c du 03/08/2024 GND Nicolas LEROY	Sans objet	Limitée aux commandes sur les marchés EdA de denrées alimentaires d'un montant inférieur à 1 000 € HT	Sans objet

<sup>1</sup> En cas de procédure allotie, il faut prendre en compte le montant cumulé des lots résultant de la mise en œuvre d'une même procédure satisfaisant un besoin.

<sup>2</sup> Code de la commande publique.

<sup>3</sup> Code de la commande publique, ces achats de faibles montants sont parfois désignés sous le vocable « commandes sur devis » ou « hors marché ».

<sup>4</sup> Rappel de la délégation de pouvoir établie par l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense.

<sup>5</sup> À compter de cette date la délégation de signature est retirée au personnel partant et donnée au personnel arrivant.

Annexe n°2 à la décision n°500319/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 28 mars 2024  
Délégations nominatives de signature et de visa<sup>6</sup> détaillées par actes relatifs aux marchés publics

<b>Actes</b>	<b>Type de délégation</b>	<b>Directeur adjoint</b> CRC2 Hervé NICOLAS puis CRC2 Mikael QUÉMÉNER à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : LCL David LORENT puis CRP Ludovic DAUENDORFFER à/c du 01/08/2024</i>	<b>Chef de division métiers</b> CRP Ludovic DAUENDORFFER puis CR1 (TA) Karine BOUBOUNE à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : CR1 Hugues-Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC</i>	<b>Chef de bureau achats</b> CR1 Hugues-Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC <i>Suppléant : CR1 Théo MONTAGUT puis CR1 Pierre VITRANT à/c du 01/08/2024</i>
<b>1. DOSSIER DE CONSULTATION</b>				
Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)	Visa	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Dossier de consultation des entreprises (DCE)	Visa	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de consultation ou d'invitation à concourir	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
<b>2. PUBLICITÉ</b>				
Avis rectificatif	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Modification du dossier de consultations des entreprises (DCE)	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Réponses aux questions posées lors de la publicité	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
<b>3. OUVERTURE DES PLIS</b>				
Registre des dépôts des candidatures et des offres	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Procès-verbal d'ouverture des plis	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT

<sup>6</sup> Visa s'entend comme la validation par le pouvoir adjudicateur d'un acte communicable hors MINARM.

Annexe n°2(suite) à la décision n°500319/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 28 mars 2024  
Délégations nominatives de signature et de visa<sup>7</sup> détaillées par actes relatifs aux marchés publics

<b>Actes</b>	<b>Type de délégation</b>	<b>Directeur adjoint</b> CRC2 Hervé NICOLAS puis CRC2 Mikael QUÉMÉNER à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : LCL David LORENT puis CRP Ludovic DAUENDORFFER à/c du 01/08/2024</i>	<b>Chef de division métiers</b> CRP Ludovic DAUENDORFFER puis CR1 (TA) Karine BOUBOUNE à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : CR1 Hugues-Audouin de la CROPTE de CHANTÉRAC</i>	<b>Chef de bureau achats</b> CR1 Hugues-Audouin de la CROPTE de CHANTÉRAC <i>Suppléant : CR1 Théo MONTAGUT puis CR1 Pierre VITRANT à/c du 01/08/2024</i>
<b>4. ANALYSE ET NÉGOCIATION</b>				
Demande de précisions sur la candidature ou l'offre	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Demande de régularisation de la candidature ou l'offre <sup>8</sup>	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre d'invitation à négocier	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Compte-rendu de réunion de négociation	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre d'invitation à remettre une nouvelle offre suite à négociation	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de demande de prolongation de validité des offres	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée au seuil de MAPA x 150 par marché public
Rapport d'analyse des candidatures et/ou offres (RAO)	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Projet de mise au point	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de demande de complément à l'attributaire pressenti (NOTI 1)	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT

<sup>7</sup> Visa s'entend comme la validation par le pouvoir adjudicateur d'un acte communicable hors MINARM.

<sup>8</sup> Cas d'une erreur matérielle ou non substantielle.

Annexe n°2(suite) à la décision n°500319/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 28 mars 2024  
Délégations nominatives de signature et de visa<sup>9</sup> détaillées par actes relatifs aux marchés publics

Actes	Type de délégation	Directeur adjoint	Chef de division métiers	Chef de bureau achats
		CRC2 Hervé NICOLAS puis CRC2 Mikael QUÉMÉNER à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : LCL David LORENT puis CRP Ludovic DAUENDORFFER à/c du 01/08/2024</i>	CRP Ludovic DAUENDORFFER puis CR1 (TA) Karine BOUBOUNE à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : CR1 Hugues-Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC</i>	CR1 Hugues-Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC <i>Suppléant : CR1 Théo MONTAGUT puis CR1 Pierre VITRANT à/c du 01/08/2024</i>
<b>5. ATTRIBUTION</b>				
Décision d'attribution ou de déclaration sans suite	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre d'information à l'attributaire <sup>10</sup>	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de rejet d'offre ou de candidature (NOTI 3)	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
<b>6. NOTIFICATION</b>				
Acte d'engagement (AE)	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Mise au point (OUV 11)	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Déclaration de sous-traitance	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de notification (NOTI 5)	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT
<b>7. OBLIGATIONS POST-NOTIFICATION</b>				
Avis d'attribution	Visa	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Sans objet
Rapport de présentation (RP)	Signature	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Sans objet	Sans objet
Lettre d'explication des motifs de rejet aux candidats et soumissionnaires non retenus	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux marchés publics d'un montant maximum de MAPA x 150	Limitée aux consultations d'un montant inférieur à 90 000 € HT

<sup>9</sup> Visa s'entend comme la validation par le pouvoir adjudicateur d'un acte communicable hors MINARM.

<sup>10</sup> Cas où aucune demande de complément n'a été faite à l'attributaire pressenti.

Annexe n°2(suite) à la décision n°500319/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 28 mars 2024  
Délégations nominatives de signature et de visa<sup>11</sup> détaillées par actes relatifs aux marchés publics<sup>12</sup>

<b>Actes</b>	<b>Type de délégation</b>	<b>Directeur adjoint</b> CRC2 Hervé NICOLAS puis CRC2 Mikael QUÉMÉNER à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : LCL David LORENT puis CRP Ludovic DAUENDORFFER à/c du 01/08/2024</i>	<b>Chef de division métiers</b> CRP Ludovic DAUENDORFFER puis CR1 (TA) Karine BOUBOUNE à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : CR1 Hugues-Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC</i>	<b>Chef de bureau achats</b> CR1 Hugues-Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC <i>Suppléant : CR1 Théo MONTAGUT puis CR1 Pierre VITRANT à/c du 01/08/2024</i>
<b>8. EXÉCUTION</b>				
Avenant sans incidence financière	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Rapport de présentation d'un avenant sans incidence financière	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Avenant avec incidence financière	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Rapport de présentation d'un avenant avec incidence financière	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Ordre de service	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de révision de prix	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Décision de pénalité et lettre de notification au titulaire	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Décision d'application de réfaction	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Décision de reconduction ou de non reconduction	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de mise en demeure	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT

<sup>11</sup> Visa s'entend comme la validation par le pouvoir adjudicateur d'un acte communicable hors MINARM

<sup>12</sup> En cas de procédure allotie, il faut prendre en compte le montant cumulé des lots résultant de la mise en œuvre d'une même procédure satisfaisant un besoin.

Annexe n°2(suite) à la décision n°500319/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 28 mars 2024  
Délégations nominatives de signature et de visa<sup>13</sup> détaillées par actes relatifs aux marchés publics <sup>14</sup>

<b>Actes</b>	<b>Type de délégation</b>	<b>Directeur adjoint</b> CRC2 Hervé NICOLAS puis CRC2 Mikael QUÉMÉNER à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : LCL David LORENT puis CRP Ludovic DAUENDORFFER à/c du 01/08/2024</i>	<b>Chef de division métiers</b> CRP Ludovic DAUENDORFFER puis CR1 (TA) Karine BOUBOUNE à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : CR1 Hugues-Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC</i>	<b>Chef de bureau achats</b> CR1 Hugues-Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC <i>Suppléant : CR1 Théo MONTAGUT puis CR1 Pierre VITRANT à/c du 01/08/2024</i>
<b>8. EXÉCUTION</b>				
Décision de résiliation et lettre notification au titulaire	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Sans objet	Sans objet
Certificat administratif	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC
Déclaration de sous-traitance	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Lettre de prolongation de délai	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Décision d'ajournement ou de rejet	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT
Décision d'admission ou de réception	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC
Certificat administratif de solde	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC
Transaction	Signature	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Convention d'indemnisation	Signature	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Certificat de bonne exécution du marché	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT

<sup>13</sup> Visa s'entend comme la validation par le pouvoir adjudicateur d'un acte communicable hors MINARM.

<sup>14</sup> En cas de procédure allotie, il faut prendre en compte le montant cumulé des lots résultant de la mise en œuvre d'une même procédure satisfaisant un besoin.

Annexe n°2(suite) à la décision n°500319/ARM/FAG/DICOM/DO/CMI/NP du 28 mars 2024  
Délégations nominatives de signature et de visa<sup>15</sup> détaillées par actes relatifs aux marchés publics <sup>16</sup>

<b>Actes</b>	<b>Type de délégation</b>	<b>Directeur adjoint</b> CRC2 Hervé NICOLAS puis CRC2 Mikael QUÉMÉNER à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : LCL David LORENT puis CRP Ludovic DAUENDORFFER à/c du 01/08/2024</i>	<b>Chef de division métiers</b> CRP Ludovic DAUENDORFFER puis CR1 (TA) Karine BOUBOUNE à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : CR1 Hugues- Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC</i>	<b>Chef de bureau achats</b> CR1 Hugues-Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC <i>Suppléant : CR1 Théo MONTAGUT puis CR1 Pierre VITRANT à/c du 01/08/2024</i>	<b>Cellule vivres OPS</b> CCH1 Kevin JARROUX Suppléant : ATP 2CL Jean-Yves CAMARA	<b>Commis PAG</b> PM Damien LUSSEAUX MT Maxime SANCEY	<b>VCSM</b> MAJ Aurélien COUTANT puis ADJ Gabriel JAFFRY à/c du 03/08/2024 GND Nicolas LEROY
<b>9. COMMANDES SUR MARCHÉ OU CONVENTION</b>							
Bon de commande sur marché ou convention	Signature	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant inférieur à 7 millions € TTC	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant inférieur à 143 000 € HT	Limitée aux bons de commande ou commandes via centrale d'achat d'un montant inférieur à 90 000 € HT	Limitée aux commandes sur les marchés EdA de denrées alimentaires d'un montant inférieur à 10 000 € HT	Limitée aux commandes sur les marchés EdA de denrées alimentaires d'un montant inférieur à 5 000 € HT	Limitée aux commandes sur les marchés EdA de denrées alimentaires d'un montant inférieur à 1 000 € HT

<b>Acte</b>	<b>Type de délégation</b>	<b>Directeur adjoint</b> CRC2 Hervé NICOLAS puis CRC2 Mikael QUÉMÉNER à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : LCL David LORENT puis CRP Ludovic DAUENDORFFER à/c du 01/08/2024</i>	<b>Chef de division métiers</b> CRP Ludovic DAUENDORFFER puis CR1 (TA) Karine BOUBOUNE à/c du 01/08/2024 <i>Suppléant : CR1 Hugues-Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC</i>	<b>Chef de bureau achats</b> CR1 Hugues-Audouin de la CROPTÉ de CHANTÉRAC <i>Suppléant : CR1 Théo MONTAGUT puis CR1 Pierre VITRANT à/c du 01/08/2024</i>
<b>10. MARCHÉS PUBLICS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE EN RAISON DU MONTANT( Article R.2122-8<sup>17</sup>)</b>				
Marchés publics sans publicité ni mise en concurrence en raison du montant	Signature	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT	Limitée aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT

<sup>15</sup> Visa s'entend comme la validation par le pouvoir adjudicateur d'un acte communicable hors MINARM.

<sup>16</sup> En cas de procédure allotie, il faut prendre en compte le montant cumulé des lots résultant de la mise en œuvre d'une même procédure satisfaisant un besoin.

<sup>17</sup> Code de la commande publique.